

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 085-268501525-20260429-DEL2026_17-DE

S2LOW



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-six, le 29 du mois d'avril à 10h00,
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Date de la convocation : le vendredi 24 avril 2026

Présents : M. Stéphane NICOLEAU, M. Frank DEPOUX, Mme Monique FICHET, Mme Christianne COGNEE, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, Mme Patricia BLANCHARD, M. Guy ATLE, Mme Colette GROIZARD, Mme Catherine MAUPETIT-JEHL

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Marie-Henriette ELIE (pouvoir donné à Christianne COGNEE),

Absente excusée : Mme Isabelle MERCERON

Désigné secrétaire de séance : Mme Monique FICHET

DEL2026_17 - Affaires financières : Budget annexe de La Rocterie : Approbation de la revalorisation des tarifs applicables aux résidents non bénéficiaires de l'aide sociale

Pour rappel, les tarifs applicables aux bénéficiaires de l'aide sociale fixés par arrêté par le Président du Conseil Départemental ont été validés par délibération du Conseil d'Administration du 11 mars 2026. Il convient désormais de fixer les tarifs pour les résidents non bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement.

Par délibération en date du 14 avril 2025, le Conseil d'Administration a validé les tarifs de la Résidence Autonomie La Rocterie comme suit :

APPARTEMENT 35M² - T2 (UNE PERSONNE)

PRESTATIONS SOCLES (Loyer avec charges, charges de personnel téléassistance 24h/24, vie sociale, assurance habitation) avec DEMI-PENSION OBLIGATOIRE	1 660,00
PRESTATIONS SOCLES (Loyer avec charges, charges de personnel téléassistance 24h/24, vie sociale, assurance habitation) avec PENSION COMPLETE	1 890,00
ENTRETIEN DU LINGE (personnel et linge plat)	30,00

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 085-268501525-20260429-DEL2026_17-DE

S'LO

Appartement 35m ² - T2 (UNE PERSONNE)	01/06/2026
LOYER + CHARGES	
LOYER	613,05 €
Maintenance / réparations	39,00 €
Assurances	13,00 €
EAU	14,25 €
ELECTRICITE	64,50 €
GAZ	64,50 €
TOTAL / MOIS	808,30 €

PRESTATIONS SOCLES	
SERVICES COMMUNS (<i>charge personnel, vie sociale, entretien des espaces communs</i>)	582,15 €
Téléassistance 24h/24h	23 €
TOTAL / MOIS	605,15 €
TOTAL LOYER + PRESTATIONS SOCLES/ MOIS	1 413,45 €

PRESTATIONS HOTELIERES OBLIGATOIRES	
Petit déjeuner	31,05 €
Goûter	15,25 €
Déjeuner	262,25 €
TOTAL / MOIS	308,55 €

PRESTATIONS HOTELIERES FACULTATIVES	
Dîner	242,75 €
Entretien du linge (personnel et linge plat)	30,25 €
TOTAL / MOIS	273,00 €

TOTAL DEMI-PENSION OBLIGATOIRE / MOIS	1 722,00 €
TOTAL PENSION COMPLETE + LINGE / MOIS	1 995,00 €

Soit une augmentation moyenne des tarifs de 3.82% sur l'ensemble des prestations.